



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB 25.03.2021

Numéro de publication: HR02-1005133774

Entité de publication

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation Nexthink SA, Prilly

Nexthink SA
Chemin du Viaduc 1
1008 Prilly

Nexthink SA, à Prilly, CHE-112.000.579 (FOSC du 09.02.2021, p. 0/1005096196). Statuts modifiés le 17.03.2021. Augmentation ordinaire du capital-actions en espèces et par compensation de créances de USD 30'000'000; en contrepartie de ces créances, il est remis 2'633'968 actions nominatives "D" de CHF 0.05, privilégiées quant au produit de liquidation. Nouveau capital-actions entièrement libéré: CHF 2'986'569.70, divisé en 1'600'000 actions nominatives "A" de CHF 0.05, privilégiées quant au produit de liquidation, 12'865'022 actions nominatives "B" de CHF 0.05, privilégiées quant au produit de liquidation, 7'331'378 actions nominatives "C" de CHF 0.05, privilégiées quant au produit de liquidation, 10'096'877 actions nominatives "D" de CHF 0.05, privilégiées quant au produit de liquidation, et 27'838'117 actions nominatives de CHF 0.05. L'assemblée générale a modifié une clause statutaire relative à une augmentation conditionnelle du capital-participation (selon décision du 27.06.2014) par décision du 17.03.2021. Pour les détails, voir les statuts. Augmentation conditionnelle du capital-actions fondée sur la décision relative à l'octroi de droits du 31.01.2007. Nouveau capital-actions entièrement libéré: CHF 2'992'847.70, divisé en 1'600'000 actions nominatives "A" de CHF 0.05, privilégiées quant au produit de liquidation, 12'865'022 actions nominatives "B" de CHF 0.05, privilégiées quant au produit de liquidation, 7'331'378 actions nominatives "C" de CHF 0.05, privilégiées quant au produit de liquidation, 10'096'877 actions nominatives "D" de CHF 0.05, privilégiées quant au produit de liquidation, et 27'963'677 actions nominatives de CHF 0.05. Augmentation conditionnelle du capital-participation. Nouveau capital-participation entièrement libéré: CHF 304'144.75, divisé en 6'082'895 bons nominatifs de CHF 0.05. Suppression de la clause statutaire relative à l'augmentation conditionnelle du capital (fondée sur la décision relative à l'octroi de droits du 31.01.2007) suite à l'exercice des droits d'option. Le conseil d'administration a modifié une clause statutaire relative à une augmentation conditionnelle du capital-participation (selon décision du 27.06.2014) par décision du 17.03.2021. Pour les détails, voir les statuts. Chizen Bruce, des USA, à Los Altos (USA), est membre du conseil d'administration avec signature collective à deux.

Registre journalier no 5624 du 22.03.2021

Précédente publication dans la FOSC: no 27, Date: 09.02.2021

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Vaud